



« Initiative 4 pour 1000 : les sols pour la sécurité alimentaire et le climat »

Document Consortium 5-8



5^{ème} Réunion du Consortium

Jeudi 11 Décembre 2019

15h30 à 18h30

Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation – Madrid (Espagne)

Changement de dimension : une Fondation « 4 per 1000 » ?

Compte-tenu des ressources financières actuelles de l'Initiative « 4 pour 1000 », de nouvelles recherches de financements doivent être menées afin d'accroître l'engagement de l'Initiative au niveau mondial.

Deux propositions sont soumises ci-après pour permettre à l'initiative « 4 pour 1000 » de dépasser le défi de la mobilisation des ressources financières, à une plus grande échelle.

Il est en effet vital et essentiel que l'Initiative trouve de nouvelles opportunités de financement plus diversifiées pour soutenir les projets, mais aussi pour permettre et faciliter les activités du Secrétariat Exécutif.

1. Cotisation annuelle

La première proposition serait d'introduire une cotisation annuelle pour devenir, ou rester, Membre ou Partenaire de l'Initiative « 4 pour 1000 ». Cela pourrait se dessiner ainsi :

- a. Une **contribution financière**, telle que décrite dans le tableau ci-après :

A adopter par le Consortium:

Taille de l'Organisation (au niveau mondial)	Cotisation annuelle
< 500 salariés	0 Euros
500 salariés < Organization < 10,000 salariés	1,000 Euros
> 10,000 salariés	2,000 Euros

Ces cotisations seraient versées à l'Organisation du Système CGIAR, au profit de l'Initiative « 4 pour 1000 ». L'Organisation du Système CGIAR héberge l'Initiative à Montpellier, France

Ou :

- a. **Contribution en nature**

Chaque collège de Membres et Partenaires de l'Initiative « 4 pour 1000 » sera invité à définir le type de contribution en nature que chaque Membre ou Partenaire pourrait apporter à l'Initiative « 4 pour 1000 » :

Par exemple : Lieu de réunion gratuit pour les réunions « 4 pour 1000 » / personnel mis à disposition / Temps de consultants sur des questions scientifiques / Avis juridiques / Autres à définir.

Pour Décision:

→ Les membres du Consortium sont-ils d'accord ?

- sur le principe d'une cotisation annuelle, répartie soit en une contribution financière, soit en une contribution en nature ?
- sur la grille financière présentée au point a. ?

2. Créer une Fondation « 4 per 1000 »

L'initiative « 4 pour 1000 » étant hébergée par le CGIAR System Organization, en France, le choix d'explorer la création d'une fondation sur le territoire français a été fait, en priorité.

Ce document, sur la création éventuelle d'une Fondation « 4 pour 1000 », a été publié à l'issue de diverses rencontres et échanges avec les principaux acteurs français, à savoir les fondations qui pourraient accueillir une Fondation « 4 pour 1000 » : Fondation de France, Institut de France et Fondation Terre Solidaire (sous la recommandation de la Fondation Caritas France).

L'objectif d'une fondation est le suivant :

- Recevoir des contributions financières d'organisations ou de particuliers qui font des DONS.
- Utiliser ces contributions pour FINANCER et soutenir les activités du Secrétariat Exécutif et soutenir des projets (à définir avec la fondation abritante) ayant un objet social défini.
- Les donateurs peuvent BÉNÉFICIER d'une déduction fiscale selon les règles fiscales de leur pays d'origine.

Sachant que les contributions versées à la fondation sont soumises au principe de l'allocation irrévocable des fonds. Les fonds alloués à une fondation appartiennent à la fondation elle-même et non plus à son fondateur.

Critères / Fondations abritantes	FONDATION de FRANCE	INSTITUT de FRANCE	FONDATION TERRE SOLIDAIRE
Capital minimum à apporter pour créer la fondation (Euros)	200,000 Euros <u>ou</u> 40,000 Euros x 5 ans	150,000 Euros <u>or</u> 50,000 Euros x 3 ans (à confirmer)	60,000 Euros <u>ou</u> 20,000 Euros x 3 ans
Durée de la 1ère Convention	5 ans	3 ans (à confirmer)	3 ans
Origine des Fonds	100% Privé	Maximum 49% Public	Privé et Public
Frais Financiers (à confirmer)	De 3% à 5%	10%	5 %
Gouvernance	Conseil d'Administration de 3 personnes minimum: 2/3 représentant les donateurs 1/3 représentant une personne experte (scientifique...)	Conseil d'Administration de 2 groupes de X membres, mais égaux en nombre: X personnes représentant l'Institut de France X personnes représentant les donateurs	Conseil d'Administration de 3 à 5 personnes incluant 2 représentants de la Fondation Terre Solidaire
Réseau International (pour émettre des reçus fiscaux)	Fondation the France est le représentant français du réseau Transnational Giving Europe (21 pays). Friends of Fondation de France aux USA, pour l'Amérique du Nord.	Accord avec la Fondation du Roi Baudouin (Belgique), membre du réseau Transnational Giving Europe (21 pays). Friends of Institut de France aux USA, pour l'Amérique du Nord.	Pays de l'UE. A confirmer. Pas d'accord avec un réseau en Amérique du Nord.
Nombre de fondations abritées en 2018	857 fondations	207 fondations	6 fondations
Recommandation	+++++	+++	++

Pour Décision:

➔ Les membres du Consortium sont-ils d'accord ?

- **sur le principe de la création d'une fondation « 4 pour 1000 » ?**
- **que le Secrétariat Exécutif poursuive la phase de mise en œuvre en choisissant** (si la France est l'endroit le plus approprié) **entre les trois fondations abritantes françaises, mentionnées ci-dessus, avec un calendrier spécifique ; en tenant le Bureau informé, au gré des étapes.**

(Si les Membres ou Partenaires possèdent des informations sur la création d'une fondation dans d'autres pays que la France, veuillez fournir ces informations au Secrétariat Exécutif, qui examinera cette option)

- **que le Secrétariat Exécutif contacte les Membres et Partenaires de l'Initiative « 4 pour 1000 », ainsi que des donateurs potentiels pour les solliciter pour demander un engagement financier en faveur de la nouvelle fondation « 4 pour 1000 ».**

Personne à contacter:

Béatrice Breton-Askar, Resource Mobilization Senior Officer, beatrice.breton-askar@4p1000.org
